



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 juin 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation : 29 mai 2026

Membres présents : Olivier OUSTRIC, Grégory AVEROUS, Marie ESTEVENY, Hervé MARTIN, Sabrina FABRE, Jérôme GRAS, Emilie GOUBAULT, Géraldine CANAC SERNA, Philippe FAURE, Florian DERRUAU, Marjorie BLONDEAU, Christel GINESTE GUIBERT, Isabelle PREGET

Membres absents excusés : Joël PALOUS donne pouvoir à Olivier OUSTRIC
Lionel NICOLAS donne pouvoir à Géraldine CANAC SERNA

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 20 heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier OUSTRIC, maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Marie ESTÉVENY est désignée secrétaire de séance.

Le Quorum est atteint.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur le maire procède à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal. Le compte rendu du conseil du 6 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Monsieur le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents. Il a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Hervé MARTIN, M. Jérôme GRAS, Mme Sabrina FABRE et M. Florian DERRUAU.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou l. 290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe, puis l'a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

M. Olivier OUSTRIC, M. Grégory AVEROUS et Mme Marie ESTÉVENY ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepté leur mandat.

M. Joël PALOUS, Mme Géraldine CANAC SERNA et Mme Isabelle PREGET ont été proclamés élus suppléants au 1^{er} tour et ont aussi accepté leur mandat.

Le procès-verbal, dressé et clos le 5 juin à 20h30, a été signé par le maire et les autres membres du bureau et le secrétaire.

Acquisition du garage des remparts :

À la suite de la délibération du 17 février 2026 relative à l'acquisition du garage, l'acte authentique de vente a été signé le 27 mai 2026 à Albi, en l'étude de Christophe Mons, notaire associé au sein de la Société Civile Professionnelle « Jean-Pierre Carayon, Christophe Mons, Olivier Tellier, Karine Céleste-Vignat, Julie Dupuy et Maïlys Jean, notaires associés ».

Cette acquisition a été réalisée au prix de quinze mille euros (15 000 €).

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois procédera prochainement à l'installation de barrières de sécurité autour de l'église ainsi que dans la descente du chemin des Aubépines, du côté de l'école.

Les conseillers sont informés que le nouveau locataire de l'épicerie a entrepris des travaux de rénovation. En raison de la liquidation judiciaire des précédents locataires, aucun état des lieux de sortie n'avait pu être réalisé.

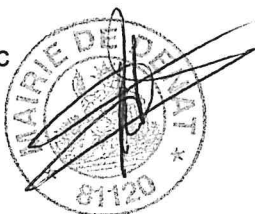
Ces circonstances ont entraîné un retard dans la préparation du commerce, dont l'ouverture est désormais envisagée aux alentours de la mi-juin.

Monsieur Grégory AVEROUS informe la commission petite enfance qu'il se tiendra le 16 juin prochain un groupe de travail avec l'ensemble des communes et SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) afin de déterminer l'organisation locale garantissant la mise en œuvre du SPPE (service public de la petite enfance). Madame Émilie GOUBAULT se porte volontaire pour représenter la commune lors de cette réunion.

Monsieur Grégory AVEROUS indique par ailleurs qu'une deuxième réunion de travail est programmée le 23 juin prochain afin de poursuivre les échanges relatifs au renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG). Madame Christel GINESTE GUIBERT se porte volontaire pour représenter la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 21h00.

Le maire
Olivier Oustric



La secrétaire de séance
Marie Estéveny